

Un périmètre pour préserver le patrimoine

Publié le 22/01/2016

Politique - Vie municipale



Une première réunion pour mettre en place une Aire de valorisation du patrimoine./Photo DDM, E.G

Dans la grande réflexion engagée par la municipalité, sur l'urbanisation de la ville, trois enjeux ont été retenus : le renforcement du dynamisme commercial et touristique ; l'embellissement et l'accessibilité de l'espace public ; **la valorisation et la préservation d'un cadre de vie de qualité. C'est pour ce dernier thème que la commune compte créer une «Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine» (Avap)**. Dans ce cadre, la ville est accompagnée par l'État, à travers sa direction des Affaires Culturelles ; par l'architecte des Bâtiments de France ; ainsi que par une commission locale composée d'élus et de personnes qualifiées représentant les milieux professionnels (commerce, industrie), la culture (CAUE, Société d'Histoire). Avant de les réunir en commission, l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, Michel Ferret, réunissait des élus de la commune, deux représentants de la Société d'Histoire et l'architecte du patrimoine, Rémy Papillault, du cabinet AARP, qui sera chargé de faire un diagnostic, d'ici 5 mois, sur les orientations et enjeux du patrimoine revélois et donner un plan et des règles pour le préserver et le mettre en valeur. Le diagnostic et orientations devraient être présentés le jeudi 19 mai, tandis que le règlement sera validé d'ici 18 mois.

Une première prise de contact entre les acteurs de cette Avap et les historiens locaux, avait lieu à la mairie, il y a quelques jours, afin déjà de recenser les lieux historiques de la bastide, de ses hameaux et de Saint-Ferréol.

Préserver l'aspect historique

«L'objectif c'est de créer un périmètre au sein duquel il y aura des règles à respecter», souligne l'architecte du patrimoine. «L'ambition à atteindre sera d'arriver à valoriser le terme de «Cité historique» grâce au caractère médiéval mais pas que car il y a aussi des bâtiments plus récents qui mériteront d'être protégé et mis en valeur».

Michel Ferret rappelait quand même : «qu'une fois que l'on aura identifié un ou plusieurs périmètres pour l'Avap, on tiendra compte des éléments du patrimoine et de l'architecture, au lieu d'un périmètre arbitraire de 500 mètres autour des monuments historiques». En effet, ce changement devrait permettre de mieux protéger le patrimoine classé, inscrit mais aussi tout ce qui a un intérêt patrimonial particulier comme : le bout de rempart découvert près de la place du Patty.

«Instaurer de nouvelles règles d'urbanisme pour préserver le patrimoine permettra de dynamiser la ville mais aussi d'améliorer la qualité de l'habitat et notamment la recherche d'économie d'énergie pour les bâtiments. Dans ce cadre-là on peut avoir des avantages fiscaux, avec la loi Malraux, par exemple mais on peut aussi lancer une «Opération de modernisation des pôles commerciaux et artisanaux» (OMPCA), pour les commerçants ou une «Opération programmée d'amélioration de l'habitat» (OPAH).

Émile Gaubert